Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260115-2601151-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 15 janvier, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Landunvez, légalement convoquée, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10
Date de convocation : 23 décembre 2025	

Etaient présents : Christophe Colin, Isidore Talarmin, Nicole Lalouer, Yves Le Siou, Alice Jaouen, Amélie Desportes, Béatrice Ducamp, Marie-France Cloâtre, Denise Jaouen
Pouvoirs : Denise Jaouen à Isidore Talarmin

Absents excusés : Raphael CABON

Secrétaire de séance : Isidore Talarmin

2601151 – Compte Financier Unique - Budget CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 212-31, L 211-21, L2343-1 et R2342-1 à D2342-12
Vu l''article 205 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 portant généralisation de la mise en œuvre du Compte Financier Unique,
Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale en date du 29 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Le Maire expose à l'assemblée communale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025. Il informe l'assemblée communale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par M. Gilles LE GALL en poste au Service de Gestion Comptable de Brest et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Bilan financier des actions à ce jour

Recettes		Dépenses	
Portage repas domicile	19 494.39 €	Portages repas domicile	19494.39 €
Concessions cimetière	2 081.27 €	Documentation UNCCAS	105 €
Subvention annuelle municipalité		Marche de Noel	153.29 €
Don festival de la Mer	500.00 €	Cadeaux Anciens Ephad	580.94 €
Route touristique	2 936.43 €	Distri club médical	500.00 €
Dons divers	222.00 €	Formation PSC1	631.20 €
Participation repas des ainés	125.00 €	Repas Anciens	4 095.00 €
		URSSAF	220.00 €
		Aide BAFA	900.00 €
TOTAL	**25 359.09 €**	**TOTAL**	**26 679.82 €**

Le Maire précise que le Chef de service comptable a transmis à la commune son compte de gestion comme la loi lui en fait obligation,
M. Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de M. Isidore TALARMIN, Vice-Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260115-2601151-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **de VALIDER** le compte financier unique ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT en €
Dépenses 2025	26 679.82 €
Recettes 2025	25 359.09 €
Résultat 2025	-1 320.73 €
Résultat année n-1	*26 661.83 €*
Résultat de clôture (Cumul années N + N-1)	**25 341.10 €**

Pour	**Contre**	**Abstention**
10	**0**	**0**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président
Christophe COLIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.